

LE RÉGIME DE RETRAITE DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES : LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE

INTRODUCTION

La plus récente évaluation actuarielle du Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval (RRPPUL) a été effectuée en date du 31 décembre 2007. À ce moment, le ratio de capitalisation était de 100,7%, ce qui signifie que la caisse était suffisamment pourvue pour verser les rentes déjà en paiement et pour couvrir les engagements du régime.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'hypothèse de rendement pour les fins de capitalisation est de 6,1%, ce qui signifie que pour maintenir notre régime en situation d'équilibre du point de vue de la capitalisation, la politique de placement du RRPPUL doit générer un rendement annuel de 6,1 %.

SITUATION DES MARCHÉS EN 2008 ET 2009

Comme vous le savez, les marchés financiers ont connu une année 2008 très difficile. Notre régime, comme tous les autres, en a souffert et a connu une perte de -13% des actifs. Dans les circonstances, il s'agit d'un bon résultat puisque la médiane de rendement des caisses de retraite québécoises était de -15%. Les pertes encourues génèrent néanmoins un important déficit de capitalisation. Comme les actuaires du régime prévoyaient un rendement de 6,1% et que nous nous retrouvons plutôt avec une perte de -13%, le « manque à gagner » dans l'actif de la caisse est d'environ

-19%, soit près de 255 millions \$, en date du 31 décembre 2008.

Le rendement de l'année 2009 a été positif et se situe à +12,5%. Ce rendement ne suffit toutefois pas pour compenser le manque à gagner constaté en 2008. Ainsi, au 31 décembre 2009, le déficit était approximativement de 200 millions \$. La loi sur les régimes complémentaires de retraite nous oblige à faire une évaluation actuarielle au 31 décembre 2010, soit au maximum trois ans après la dernière évaluation réalisée au 31 décembre 2007.

Bien qu'il soit impossible de prédire les résultats pour l'année en cours, nous pouvons tout de même calculer qu'il nous faudrait un rendement d'environ +30% en 2010 pour résorber complètement le déficit avant la prochaine évaluation actuarielle. Nous ne croyons pas qu'il s'agisse là d'un objectif réalisable. Nous devons certainement constater un déficit de capitalisation substantiel au moment de l'évaluation actuarielle de décembre 2010.

MESURES D'ALLÈGEMENT ET REMBOURSEMENT DU DÉFICIT

Devant les déficits constatés dans les régimes de retraite des entreprises en 2009, le gouvernement a prévu des mesures d'allègement temporaires. Certaines s'adressent particulièrement aux universités et

Nous faisons face à une situation critique : un important déficit de capitalisation

aux municipalités et visent à leur permettre de gagner du temps en espérant que la situation des marchés permettra d'effacer les déficits. Malheureusement, la mesure d'allègement prévue pour les universités ne couvre que l'année 2011. Cette mesure prévoit que les parties n'auront à payer que 20% du paiement normal d'amortissement du déficit pour l'année 2011.

Par exemple, si le déficit constaté au 31 décembre 2010 était de 200 millions \$, le paiement annuel requis pour amortir ce déficit serait d'environ 20 millions \$. En effet, ce paiement est calculé à partir d'une période d'amortissement de 15 ans et tient compte des taux d'intérêts légaux applicables. Le règlement du RRPPUL prévoit que les parties se partagent les déficits à parts égales (50% Employeur / 50% participantes et participants actifs). Ces dernières et derniers devraient assumer le paiement de 10 millions \$ pour l'année 2011. Cela représenterait environ 6,1% de la masse salariale, en plus du 8,3% actuellement versé à titre de cotisation salariale au RRPPUL. En tenant compte de la mesure d'allègement, ce paiement serait temporairement réduit à 2 millions \$ pour l'année 2011.

Cependant, à partir de 2012, le paiement additionnel serait de l'ordre de 10 millions \$ par année, et ce, jusqu'à ce que notre régime redevienne solvable. Les nouvelles mesures du gouvernement exigent de plus la création

d'une provision pour écarts défavorables, ce qui nous obligera à provisionner le RRPPUL à hauteur d'environ 107% avant de pouvoir envisager des bonifications au régime.

Il va sans dire que la constatation d'un déficit au 31 décembre 2010 entraînera un ensemble de mesures défavorables pour les participantes et participants au régime. Le Comité du SPUL sur la retraite et le Comité exécutif du SPUL travaillent déjà à l'élaboration de différentes hypothèses pour minimiser l'impact du déficit sur les participantes et participants et pour éviter les iniquités intergénérationnelles qui pourraient en découler.

CONCLUSION

Des discussions sont en cours entre l'Employeur et le SPUL afin de trouver des moyens de faire face à ce déficit tout en protégeant notre régime de retraite, et en tenant compte de la capacité de payer des professeures et professeurs. Ces mesures devront également permettre de maintenir des conditions d'embauche compétitives pour attirer et retenir de jeunes collègues. Différents scénarios seront débattus au Conseil syndical. Compte tenu de l'ampleur du déficit appréhendé, des mesures importantes doivent être envisagées et mises en place pour le résorber.

Étant donné
l'ampleur
du déficit,
il faut agir
immédiatement

Le SPULTIN est publié par le Comité exécutif du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval

Yves Lacouture, PRÉSIDENT
Marcel R. Boulay, TRÉSORIER
Claudette Fortin, VICE-PRÉSIDENTE
Christiane Kègle, SECRÉTAIRE
John G. Kingma, VICE-PRÉSIDENT
Sylvie Tétreault, VICE-PRÉSIDENTE

ADJOINTES ADMINISTRATIVES

Lucie Blouin
Josée Desgagné
Lucie Hudon

Le SPUL
35 ans de collégialité,
de solidarité et d'équité

Pavillon Alphonse-Desjardins
2325, rue de l'Université, bureau 3339
Université Laval, Québec (Québec) G1V 0A6

Téléphone : 418 656-2955
Télécopieur : 418 656-5377
Courriel : spul@spul.ulaval.ca
Sur la toile : www.spul.ulaval.ca

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Ce document est imprimé sur du papier recyclé.